

Saint-Brieuc, le 7 mars 2022

à M. le Directeur académique des services
de l'Education nationale des Côtes-d'Armor
8 bis rue des Champs de Pies - B.P. 2369
22023 St Brieuc Cedex

Objet : Nécessité de remplacer tous les collègues absents, demande de suspension immédiate des formations en « constellation »

Monsieur le Directeur académique,

Dès le premier jour de la rentrée des vacances d'hiver, des collègues étaient absents non remplacés. Cette situation perdure depuis quasiment le début de l'année.

Dans un courrier en date du 1^{er} octobre déjà, le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor exigeait la suspension des formations dites « en constellations ». Nous ne pouvons pas accepter que des écoles se retrouvent sans remplaçant alors que, dans le même temps, des TR continuent à être utilisés pour que des collègues s'observent les uns les autres, ou suivent une formation devant leur ordinateur.

Il a fallu attendre que la situation devienne totalement catastrophique, pour que vous suspendiez le dispositif, priorité du ministre au seul motif qu'il veut mettre en place la co-observation, l'auto-évaluation, l'évaluation par les pairs.

Le SNUDI-FO 22 demande l'arrêt immédiat des formations « en constellations », dont vous avez décidé la reprise. La situation est simplement insupportable : depuis le début de la pandémie, nous réclamons le recrutement massif et immédiat de personnels pour permettre de réduire les effectifs par classe, tant d'un point de vue sanitaire que pour rattraper les retards causés par les semaines sans classe.

Au lieu de cela, le ministre rend des millions de budget non dépensés, il refuse de doter notre département comme les autres. De votre côté, vous prenez l'initiative de retirer dix remplaçants des écoles pour leur faire faire de façon totalement antiréglementaire du « e-remplacement ». Puis, vous fermez 22 classes, après avoir annoncé un projet de 33 fermetures et alors que les écoles ne fonctionnent pas normalement, car des dizaines d'enseignants sont absents non remplacés chaque jour. Il faudrait encore évoquer les conséquences de l'inclusion scolaire systématique sans rapport avec la nature et le degré de handicap ou de difficulté des élèves. Sans parler des conditions d'exploitation des AESH, toujours sous-payés et subissant la logique scandaleuse des PIAL. Les directeurs n'en peuvent plus de la succession des ordres et contre-ordres, des tâches qui leur tombent dessus, des protocoles inapplicables...

Pouvez-vous nous confirmer que l'arrêt définitif des « pôles des e.remplaçants » ?

Si tel n'est pas le cas, nous réitérons notre revendication : le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor vous demande de mettre fin immédiatement aux pôles de e.remplaçants, et de procéder au recrutement des remplaçants nécessaires pour le bon fonctionnement de chaque école du département, afin qu'aucun élève ne soit renvoyé chez lui au mépris du droit à l'instruction. Notre syndicat national est intervenu auprès du ministre.

Nous exigeons également que les IEN ne donnent pas consigne de brasser les élèves. La FAQ ministérielle indique que « *La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).* » Cette formulation est la même aux niveaux 2 et 3 du protocole.

Or, voilà la consigne donnée à une école dont la collègue de PS-MS était absente : « *Malheureusement nous n'avons pas de remplaçant de disponible pour le Jeudi 3 Mars. Merci de bien vouloir repartir les élèves.* »

La collègue de MS-GS a pris l'ensemble des PS-MS, et les GS ont rejoint la classe de CP. Le résultat ne s'est pas fait attendre puisqu'un élève de GS avait le covid. Ce sont deux classes dont les élèves seront en classe deux jours avant de faire un autotest, qui révélera alors peut-être d'autres cas positifs. Mais entretemps, un autre enseignant absent non remplacé multiplie les cas de figure.

Je vous d'agréer, Monsieur le Directeur académique, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor,
Le Secrétaire départemental,

Stéphane MOTTIER

